



Ministère de la santé et des solidarités

DGS/DESUS		URGENT CANICULE		MESSAGE D'INSTRUCTION		
Emetteur	Message n°	Date et heures de remise	Nombre de pages	Transmis par		
	1	30 juin 2006	02	Tel	Fax	Mail
					X	X
Destinataires pour action : <ul style="list-style-type: none">- COGIC, DGS, DGAS, SICOM, DHOS, InVS, AFSSAPS, METEO France, DGS-COM,- COZ SUD et SUD-EST,- Préfectures 07, 13, 34, 84,- DDASS 07, 13, 34, 84, DRASS 13, 34 et 69, ARH 13, 34 et 69, CIRE 13, 34 et 69, Destinataires pour information : <ul style="list-style-type: none">- Préfectures 26 et 30,- DDASS 26 et 30,						

Objet : canicule –point de situation au 30 juin 2006 à 17h30

L'analyse des risques sanitaires et météorologiques conduite par l'Institut de veille sanitaire (InVS) et Météo France fait état d'une situation de canicule dans les départements de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault et du Vaucluse. Le phénomène en cours se maintiendra jusqu'à samedi ou dimanche selon les départements. Cette situation justifie de placer ces départements en niveau de « mise en garde et d'actions » du plan canicule.

Les départements du Gard et de la Drôme connaissent une situation de chaleur importante sans toutefois atteindre les niveaux de canicule.

Cette analyse repose sur les prévisions météorologiques et le calcul des indices biométéorologiques et intègre le fait que:

- Une pollution atmosphérique est possible ce week-end dans le Vaucluse (Avignon), et les Bouches du Rhône (Marseille) avec franchissement du seuil de recommandation pour l'ozone, avec disparition du mistral.
- Un important trafic routier est attendu ce week-end, avec possibilité de bouchons et arrivée dans ces départements de personnes non acclimatées.
- Les données d'activité sanitaires montrent seulement une augmentation des malaises de personnes âgées (données AP-HM - SAMU de Marseille).

L'ensemble des données de Météo France et de l'InVS permettant de caractériser cette situation sont disponibles auprès de la Cellule interrégionale d'épidémiologie qui couvre les départements concernés.

Sur la base de ces informations, le ministre de la Santé et des Solidarités recommande :

1) au préfet du département du Vaucluse, le maintien du niveau de mise en garde et d'actions du plan canicule.

2) aux préfets des départements suivant : Ardèche, Bouches-du-Rhône et Hérault, de déclencher tout ou partie des actions du niveau de mise en garde et d'action de leur plan départemental de gestion d'une canicule, et en particulier:

- de diffuser des messages de prévention à destination de la population, y compris en demandant la diffusion des spots audio de l'INPES sur les chaînes locales de Radio France et sur les chaînes autoroute FM 107.7 ; le ministre de la santé se charge de lancer la procédure de réquisition des chaînes régionales de télévision France 3.
- de diffuser cette alerte aux collectivités territoriales, aux associations, aux établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux, pour un accompagnement particulier des personnes âgées ou malades, en demandant le signalement de toute anomalie ou difficulté d'application.

- de veiller à la collecte et à la remontée des informations d'activité sanitaire sur leurs départements.

La décision des Préfets devra être transmise au plus tard une heure après la réception du présent message aux coordonnées méil suivantes :

- dgs-alerte@sante.gouv.fr pour la direction générale de la santé (DGS) du ministère de la santé
- sacs@invs.sante.fr pour l'Institut de veille sanitaire (InVS)

3) aux préfets des départements de la Drôme et du Gard : aucune action spécifique en dehors de la veille et de la sensibilisation comportementale saisonnière n'est recommandée ce jour, leur situation sera réexaminée samedi.

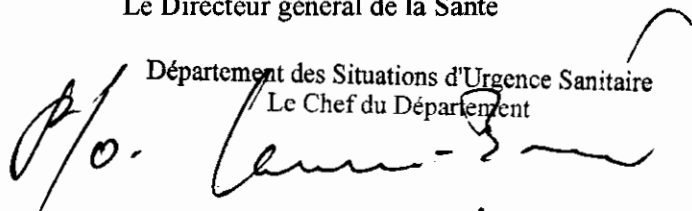
Par ailleurs :

- La carte de vigilance de Météo-France de ce jour à 16h. a fait apparaître en orange "canicule" les quatre départements de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault et du Vaucluse, et en vigilance jaune les deux départements du Gard et de la Drôme ; un message général de prévention pour les six départements est joint à cette carte.
- Le COGIC a adressé hier soir à la cellule veille et transports un message demandant que les sociétés autoroutières du Sud de la France diffusent les messages de prévention par voie audio et par voie d'affichage, du vendredi 30 juin au dimanche 02 juillet.

En cas de phénomène sanitaire constaté localement en dehors des heures ouvrables, les cadres de permanence de la DGS (06.08.68.84.73) et de l'InVS (01.41.79.67.15) sont à contacter sans délai.

La prochaine conférence téléphonique est organisée, par le PC Santé du ministère, pour l'ensemble des destinataires de ce message, demain **samedi 1^{er} juillet à 15h45**. Le n° d'appel sera le **01 72 28 30 01** et le code d'accès **803886#** , afin de faire le point de l'évolution de la situation.

Le Directeur général de la Santé

 P/O.
Département des Situations d'Urgence Sanitaire
Le Chef du Département

Olivier LAURENS-BERNARD.